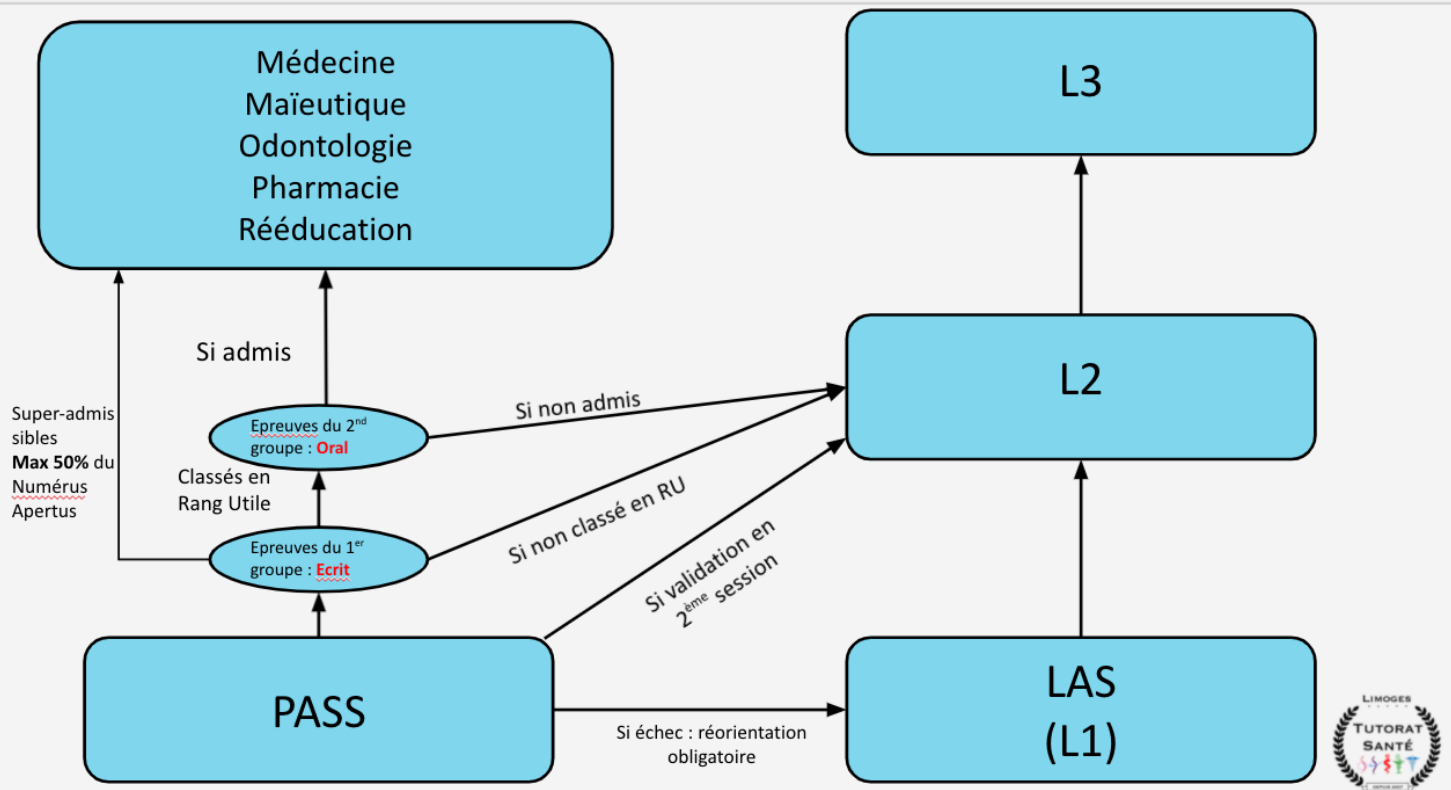


L'ACCÈS DEPUIS PASS



L'accès aux études de Santé depuis le PASS se décompose ainsi :

- L'étudiant doit en premier lieu obtenir une note palier aux épreuves du premier groupe (écrite).
- Il doit aussi obtenir une note seuil spécifique à son UE disciplinaire, qui validera sa L1 correspondante.
- À l'issue des épreuves du premier groupe plusieurs cas de figure :
 - L'étudiant remplit les critères de super-admissibilité et il accède directement à la filière qu'il avait présentée.
 - L'étudiant est classé en rang utile et il accède aux épreuves du second groupe.
 - L'étudiant ne répond pas aux deux critères précédants et peut accéder à la L2 de son UE disciplinaire à condition de remplir la note seuil.
- À l'issue des épreuves du second groupe (oral) :
 - Soit l'étudiant est classé dans le nombre de place à pourvoir et accède aux études de santé.
 - Soit l'étudiant n'est pas classé et peut accéder à la L2 de son UE disciplinaire à condition de remplir la note seuil.